



PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 14/04/2023
Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol

L'an deux mille vingt trois, le vendredi quatorze avril à dix-huit heures , se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Mayme-de-Péreyrol, sous la présidence de Monsieur Denis CHAPOUL, Maire de Saint-Mayme-de-Péreyrol, dûment convoqués le vendredi sept avril deux mille vingt trois.

Nombre de délégués : 10
Nombre de présents : 8
Nombre de votants: 9 dont 1 pouvoir

Présents : 8

Monsieur Denis CHAPOUL, Madame Valérie BEN SUSSAN, Madame Sandrine CHAUSSAT, Monsieur Franck LAUD, Madame Jade RIBEIREIX, Madame Cybille FLEURY, Monsieur Julien MAZIERE, Madame Mélanie DUPUTEL

Absent excusé : 1

Monsieur Cyril RIGAUDIE

Procuration : 1

Madame Adeline RAYNAUD a donné pouvoir à Madame Mélanie DUPUTEL

Madame Mélanie DUPUTEL est désignée secrétaire de séance.

Présentation pour approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 3 mars 2023 est présenté et validé en séance.

POINTS DELIBERANTS

Vote du Compte Administratif 2022

Votes Pour : 8

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Le compte administratif 2022 est présenté en séance.

Observations lors de la réunion :

Le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle pendant le scrutin.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le compte administratif 2022 tel que présenté en séance.

Vote des taxes directes locales 2023

Votes Pour : 9

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir le montant des taxes communales sur le foncier pour l'année 2023 au même niveau qu'en 2022, à savoir:

- 42.68% pour la taxe sur le foncier bâti;
- 42.42% pour la taxe sur le foncier non bâti;
- 10.86% pour la taxe d'habitation (résidences secondaires);

Observations lors de la réunion :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le taux des taxes pour la commune pour l'année 2023 tel que présenté en séance.

Vote du Budget Primitif 2023

Votes Pour : 9

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif 2023.

Observations lors de la réunion :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget primitif 2023 tel que présenté en séance.

Adhésion au groupement de commande du Grand Périgueux pour l'entretien de la voirie (fauchage et élagage)

Votes Pour : 9

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien de la voirie communale qui était jusqu'alors effectué par l'entreprise Fagué ne pourra plus être effectué dans la mesure où Monsieur Fagué a cédé son entreprise.

Il convient donc de trouver une solution alternative pour l'entretien des 15km de voies communales. Pour rappel, un premier passage doit être réalisé au printemps et un second à l'automne, avant la Foire à la Citrouille.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de mutualisation entre le Grand Périgueux et ses communes membres, a été adopté le principe des groupements de commande dans divers domaines qui permettent à leurs membres de disposer d'un appui technique et de réaliser des économies par l'effet de massification des commandes.

Dans ce cadre, il est aujourd'hui proposé de participer au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie par des travaux de fauchage et d'élagage.

Ce service est actuellement réalisé par les services techniques du Grand Périgueux au profit des communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays Vernois et du Terroir de la Truffe (CCPVTT).

En raison de la vétusté du matériel, il a été proposé aux communes concernées de reprendre cette action et de la faire réaliser par un prestataire extérieur dans le cadre d'un groupement de commandes.

Le groupement prendra fin au terme du marché.

La Communauté d'Agglomération assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de choix du ou des cocontractants.

Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution, notamment en ce qui concerne l'émission de ses propres bons de commandes et le paiement du prix.

Observations lors de la réunion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- de l'adhésion aux groupements de commandes pour l'entretien de la voirie par des travaux de fauchage et d'élagage;
- autorise le Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes dans les conditions définies ci avant.

Demande d'effacement des réseaux aériens dans le bourg

Votes Pour : 9

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Dans le cadre de l'aménagement futur du bourg, Monsieur le Maire indique qu'il serait souhaitable de procéder à l'effacement de tous les réseaux électriques et téléphoniques aériens existants.

Il propose au Conseil Municipal de solliciter les concessionnaires afin qu'ils étudient les travaux à effectuer sur l'emprise du projet.

Observations lors de la réunion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter les différents concessionnaires pour la réalisation d'études visant à l'effacement des réseaux électriques et téléphoniques aériens existants sur l'emprise du projet d'aménagement du bourg, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Acquisition d'un terrain pour le futur poste de relevage de la station d'épuration

Votes Pour : 9

Votes Contre: 0

Abstentions : 0

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la seconde tranche des travaux d'assainissement réalisés par le Grand Périgueux, il est prévu l'implantation d'un poste de relevage Route de la Forge, permettant de renvoyer les eaux usées des parcelles raccordables Route de la Forge et Chemin de la Thérèse vers la station d'épuration.

Le positionnement de ce poste de relevage a été défini au droit de la parcelle C248, à l'angle de l'Impasse des Bourboux et de la Route de la Forge. La réalisation de l'ouvrage nécessite une emprise de 10mx10m (100m²). Voir le plan ci joint.

Monsieur Jean FRANVEL, propriétaire de la parcelle, accepte de céder à la commune le terrain nécessaire à la réalisation du poste de relevage à raison de 5€ le m² soit pour un montant de 500€.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'acquérir cette parcelle, d'engager les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat (géomètre, notaire), et de passer avec Monsieur Franvel une convention de prise de possession anticipée permettant la réalisation des travaux dans les plus brefs délais.

Observations lors de la réunion :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider la proposition d'achat du terrain nécessaire à la réalisation du poste de relevage, soit 100m² sur la parcelle C248 tel que définit ci dessus, pour un montant de 500€ (inscription au budget 2023);
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les formalités nécessaires à cette acquisition (géomètre, notaire);
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de prise de possession anticipée dudit terrain si nécessaire ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur: Monsieur Denis CHAPOUL

- Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF et le Grand Périgueux ce jour;
- Les travaux du lotissement des Bricas sont presque finis mis à part les revêtements. Les terrains vont pouvoir être mis en vente.

La séance est levée à 20:15

Le Maire
Monsieur Denis CHAPOUL

1er adjointe
Madame Mélanie DUPUTEL

Conseillère municipale
Madame Sandrine CHAUSSAT

Conseillère municipale
Madame Valérie BEN SUSSAN

Conseillère municipale
Madame Jade RIBEIREIX

Conseiller municipal
Monsieur Franck LAUD

Conseiller municipal
Monsieur Julien MAZIERE

Conseillère municipale
Madame Cybille FLEURY